



NOTIFICATION

RBM/SEC/2010/NOTE.3.1

30 mars 2010

Document Officiel

Distribution Générale

Français, Anglais

Appel à candidature

Délégation de soutien du groupe d'intérêt des ONGs du Nord

Afin d'assurer une forte responsabilité et la participation d'organisations non-gouvernementales issues de l'hémisphère Nord, nous lançons un appel à candidature pour mettre sur pied une Délégation de soutien au groupe d'intérêt des ONGs du Nord pour le Conseil d'administration du Partenariat « Faire reculer le paludisme ».

L'objectif de cet appel est d'identifier 12 ONGs du Nord afin de constituer cette délégation de soutien.

Les membres de cette délégation seront sélectionnés selon des critères spécifiques (voir annexe).

Le correspondant chargé des communications, le membre du conseil d'administration et son suppléant seront élus, parmi les membres, par la Délégation de soutien du groupe des ONGs du Nord nouvellement formée, d'ici la tenue du 18^{ème} Conseil d'administration RBM (12 au 14 mai 2010).

Le Secrétariat du Partenariat RBM, en tant qu'entité neutre, gèrera ce processus de candidature et d'élection, aboutissant ainsi à un processus de nomination transparent. (Règlement du RBM Chap. 1.1.)

LA DATE DE CLOTURE pour toutes les lettres de candidature à la Délégation de soutien du groupe d'intérêt des ONGs du Nord est fixée à un mois à compter de la publication (soit le 11 avril 2010 minuit, heure d'Europe centrale).

Veillez noter qu'il est absolument inapproprié de soutenir la candidature d'un candidat à ce stade du processus de nomination.

Cordialement,

**Mme Caroline Ndiaye
Conseiller en Gouvernance
Secrétariat du Partenariat RBM**

Tél: +41 22 7911544

Email: ndiayec@who.int

Annexe

Le Partenariat “Faire reculer le paludisme”

Le Partenariat “Faire reculer le paludisme” (RBM) a été créé en 1998 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le Programme des Nations-Unis pour le Développement (PNUD) et la Banque Mondiale. Il rassemble les pays endémiques, leurs partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux, le secteur privé, les organisations non-gouvernementales et communautaires, les fondations ainsi que les instituts de recherche et établissements d'enseignement supérieur afin d'harmoniser l'action, de mobiliser les ressources et de coordonner les différents partenaires dans la lutte mondiale contre le paludisme.

Le conseil d'administration du Partenariat a pour missions principales de proposer des orientations stratégiques au Partenariat RBM, de veiller à la mise en œuvre de son Plan de travail et de garantir une meilleure aide au niveau national grâce à l'implication d'un partenariat élargi.

Le conseil d'administration du RBM, composé de 21 membres ayant un droit de vote et de 4 membres sans droit de vote, dispose de deux sièges dédiés aux ONG, un siège étant attribué aux ONG du Nord et l'autre aux ONG du Sud. Une ONG du Nord, dans ce cas précis, se définit comme une ONG enregistrée et soutenant les efforts de lutte et prévention contre le paludisme dans des pays de différents continents, et ceci en accord avec les trois objectifs du Partenariat RBM et les quatre axes de priorités tels que décrits dans le Plan de travail du Partenariat RBM.

Groupe d'Intérêt des ONGs du Nord

Le siège des ONGs du Nord au Conseil d'administration du RBM est relativement récent. Il a été créé en 2003 lors de la mise sur pied de ce dit conseil. Les ONGs du Nord sont principalement d'origine internationale, et soutiennent la mise en œuvre des plans d'intervention pour le contrôle du paludisme à travers des programmes nationaux de lutte contre le paludisme. À cet égard, la délégation des ONGs du Nord travaille en étroite collaboration avec la délégation des ONGs du Nord. La délégation des ONGs dans son ensemble participe activement aux discussions sur la politique et sur les prises de position concernant les questions clés qui sont traitées lors des réunions du conseil d'administration du RBM.

Le rôle de la Délégation de soutien des ONGs du Nord est d'aider et de conseiller le membre du conseil d'administration et son suppléant sur les questions et les préoccupations les plus importantes de leur communauté d'ONG. La Délégation de soutien est également responsable de la diffusion aux membres du groupe d'intérêt des ONGs du Nord des informations relatives au Partenariat RBM avant et après les réunions des mécanismes du Partenariat (réunions du conseil d'administration, du comité exécutif, des sous-comités, des groupes de travail).

Critères de Sélection :

Le membre de la Délégation de soutien est une personne disposant à la fois d'un appui institutionnel - c'est-à-dire qui doit faire partie d'une organisation de la société civile - et des capacités requises pour mener à bien les tâches et fonctions inhérentes au poste. La sélection des membres de la Délégation de soutien reposera sur les critères suivants :

1. Candidat bénéficiant d'une expérience en tant que membre d'une ONG d'au moins cinq ans d'activité et disposant (1) de programmes actifs de soutien dans la

- prévention, le traitement et le contrôle du paludisme ; (2) de programmes actifs de plaidoyer contre le paludisme; (3) d'une organisation religieuse ou communautaire luttant activement contre le paludisme et soutenant le plaidoyer ou la mise en œuvre;
2. Candidat travaillant dans des ONGs oeuvrant pour la mise en œuvre sont grandement encouragés à postuler;
 3. Adhésion aux initiatives menées par le Partenariat RBM;
 4. Accès à une adresse électronique, à internet et à un téléphone;
 5. Personne justifiant des compétences et aptitudes à communiquer et collaborer efficacement avec le groupe d'intérêt des ONGs au sens large;
 6. Volonté de, et capacité à, lire ou étudier les documents du Partenariats RBM, à transmettre à la Délégation des ONGs les questions débattues par les membres du groupe d'intérêt des ONGs et à diffuser au groupe d'intérêt des ONGs les informations relatives aux réunions, décisions et mises à jours des mécanismes du RBM;
 7. Une expérience en tant que délégué d'un organe de gouvernance constituerait un avantage certain;
 8. Volonté de conclure un accord visant à consacrer plus de 25 % de son temps aux questions traitées par le Partenariat RBM;
 9. ONG travaillant sur plusieurs continents grâce à des sources multiples de financement;
 10. Capacité financière pour voyager et participer aux différentes réunions RBM et être proche du groupe d'intérêt.

Durée du mandat

Les membres de la Délégation de soutien sont choisis pour deux ans avec possibilité de renouvellement du mandat pour deux ans supplémentaires.
(voir Cadre opérationnel du RBM Chap. 4.2.1.)

Processus de Participation :

Les personnes souhaitant prendre part à la Délégation de soutien doivent fournir les informations suivantes :

- Nom, coordonnées et appartenance à une organisation
- Curriculum vitae (CV) soulignant les parcours scolaire et professionnel
- Courte description de votre ONG et de ses principales performances (500 mots)
- Court exposé sur vos motivations à soutenir le Partenariat RBM et son conseil d'administration, sur votre relation ou votre collaboration actuelles avec la communauté élargie des ONGs et les compétences les plus significatives dont vous feriez bénéficier la Délégation de soutien dans le cadre d'un rôle d'appui et de conseil (maximum 1 page).
- Une lettre de référence ou de recommandation de votre propre organisation ou de l'organisation affiliée la plus proche, par laquelle elle accepte d'aménager votre temps pour gérer la charge de travail supplémentaire correspondant au niveau de participation.

Lettres de recommandation :

Pour que chaque candidature soit considérée comme complète, elle doit comporter deux (2) lettres de recommandation. Ces lettres doivent émaner de deux organisations distinctes de celle du candidat. Elles doivent être signées par une personne agissant pour le compte, par exemple, d'autres ONGs, de bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux ou des représentants du Ministère de la Santé. Chaque lettre de recommandation doit faire référence de manière spécifique à l'institution présentant sa candidature (ONG) et son aptitude à représenter la communauté des ONGs luttant contre le paludisme. Ces lettres ne peuvent pas émaner de personnes privées, de l'ONG candidate ou de toute personne employée par l'ONG du candidat.

Veillez noter qu'il est absolument inapproprié de soutenir la candidature d'un candidat à ce stade du processus de nomination.

Pour prendre part à ce processus important, veuillez transmettre vos candidatures par email à rbmboard@who.int avant le 11 avril 2010 minuit, heure d'Europe centrale.

L'appel à candidatures est également accessible à partir du site Internet du RBM (www.rollbackmalaria.org)

Participez au processus de prise de décision afin d'aider les pays endémiques à lutter contre le paludisme.